



Conseil de la Ville

Règlement RV-2006-05-44 modifiant le Règlement numéro 127 adoptant le plan d'urbanisme de l'ex-Ville de Lévis

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Plan des affectations du sol et des densités d'occupation**

Le plan des affectations du sol et des densités d'occupation auquel réfère l'article 3.1 de l'annexe « A » du Règlement numéro 127 adoptant le plan d'urbanisme de la Ville de Lévis est modifié par l'agrandissement d'une aire d'affectation « Habitation de moyenne densité » à même une partie d'une aire d'affectation « Habitation de faible densité », le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe « A ».

Adopté le 18 septembre 2006

(signé) Danielle Roy Marinelli

Danielle Roy Marinelli, mairesse

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 28 OCTOBRE 2006